

QUANTIFIER L'IMPACT GAZ A EFFET DE SERRE D'ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS SUR MON TERRITOIRE

POURQUOI ? COMMENT ?

Pourquoi ?

Les actions de prévention des déchets visent à réduire la production de déchets et/ou leur dangerosité. Or, réduire les déchets, c'est **réduire les impacts environnementaux en aval** liés aux opérations de collecte et traitement des déchets, mais c'est aussi et surtout **réduire les impacts en amont**, liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets.

Dans un contexte où la lutte contre le changement climatique constitue un enjeu important, où les collectivités portent des programmes à la fois sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Plan Climat Energie Territorial) et la réduction des déchets (Programme Local de Prévention des déchets, Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet), il est utile de montrer que les actions concourant à réduire les déchets permettent également de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les deux politiques portées par les collectivités peuvent ainsi avoir des objectifs partagés et se renforcer l'une l'autre.

La mise en évidence du lien émissions de GES – prévention des déchets contribue également à la mise en avant des autres avantages des actions de prévention des déchets, tels que les avantages sociaux (création d'emplois, de lien social), économiques ou des autres gains environnementaux (consommation de ressources ...). Cette présentation multi-critères permet de **sortir la prévention de la seule question des déchets** et d'avoir plus d'arguments pour défendre l'intérêt des actions.

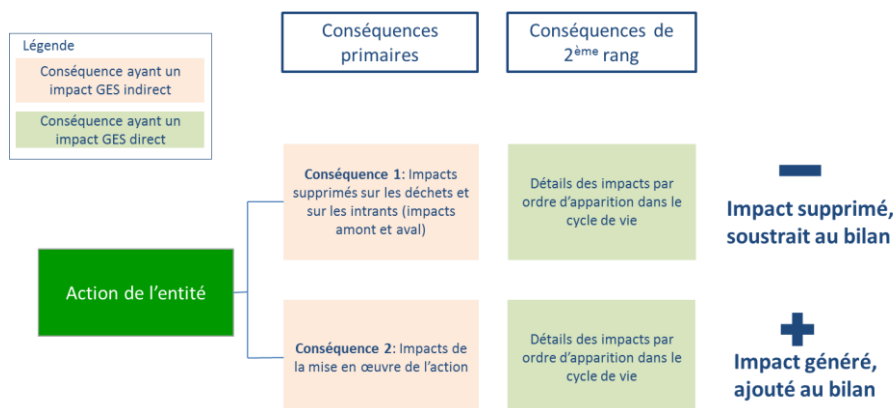
La quantification du gain GES sur une ou des actions du territoire est donc bénéfique à différents niveaux.

Comment ?

L'ADEME a développé une méthode **quantification de la réduction des émissions de GES obtenue par une action**. Elle permet de comparer les impacts GES d'une action alternative à un scénario dit de référence (ce qui se serait passé si l'action alternative n'avait pas été mise en place). Elle s'articule autour de la **construction d'un arbre de conséquences**, qui permet de disposer de la vision complète de tous les effets induits par l'action et les impacts GES associés (positifs ou négatifs).

Ainsi, les émissions de GES comptabilisées sont :

- celles supprimées par l'action
- celles produites par l'action, liées à son déploiement.



Cette méthode n'a pas été spécifiquement développée pour des actions de prévention des déchets, mais elle est utilisable pour les quantifier.

Elle demande cependant un certain investissement en temps (recherche et collecte de données, constructions d'hypothèses...) et un certain entraînement (ne pas oublier dans l'arbre des conséquences qui auraient un impact significatif sur le résultat...). **Il est donc utile de se faire aider par un bureau d'étude dans la démarche.**

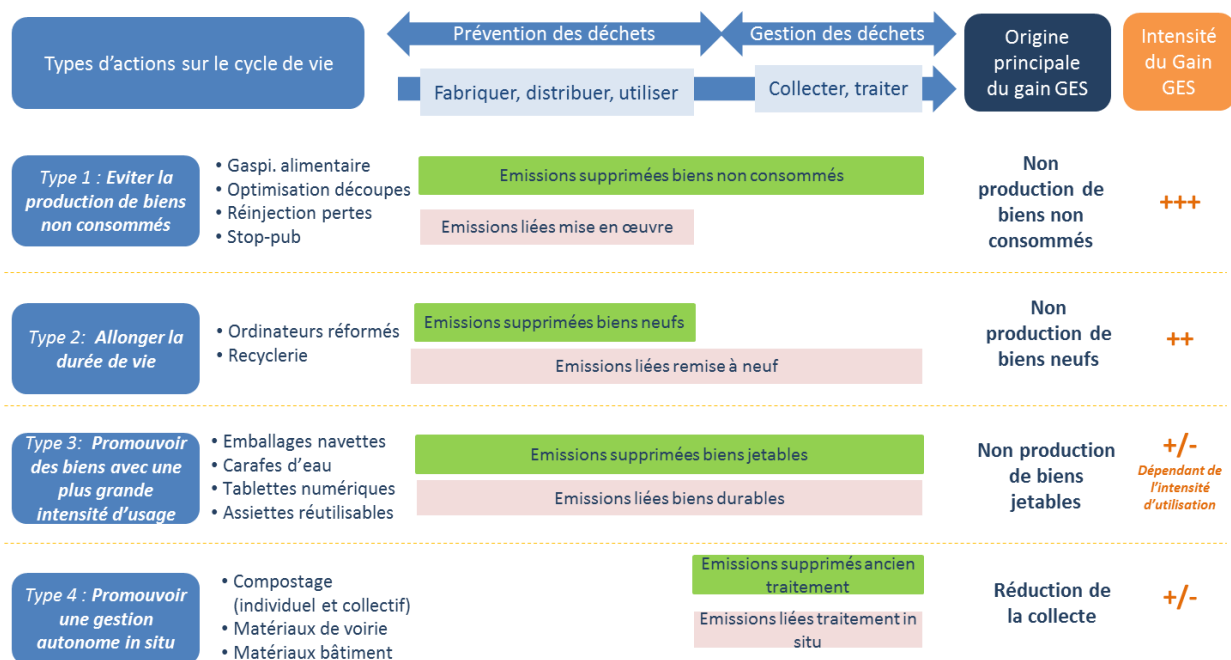
La méthode de quantification peut s'utiliser en amont du lancement de l'action ou quand l'action est terminée / déployée.

Qu'en attendre ?

Le lien entre émissions de GES et prévention des déchets est actuellement peu étudié et insuffisamment souligné.

C'est la raison pour laquelle l'ADEME a mené une **étude¹ visant à quantifier l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une sélection d'actions de prévention** des déchets mises en œuvre par des collectivités et des entreprises. Il ressort que sur les 14 actions de prévention des déchets étudiées, 11 d'entre elles concourent, à des niveaux divers, à une réduction des émissions de GES et donc à la lutte contre le changement climatique.

Cette étude a montré que **les actions de prévention de déchets peuvent se classer en 4 typologies** au regard des gains GES qu'elles sont susceptibles d'apporter et de l'origine de ces gains:



La première catégorie d'action permet d'**éviter la production de biens non consommés** et réduit ainsi la production d'intrants (exemple : la lutte contre le gaspillage alimentaire optimise les commandes et évite la production d'aliments non consommés).

La deuxième catégorie permet de **allonger la durée de vie** d'un objet et contribue ainsi à l'évitement de l'achat d'un objet neuf (exemple : remise en état des objets par les recycleries). Ces deux premières catégories permettent les gains GES les plus importants.

¹ Etude I Care en collaboration avec Bruno Genty ; « Application de la méthodologie ADEME de quantification de l'impact gaz à effet de serre à des actions de réduction ou de valorisation des déchets » réalisée en 2015 pour l'ADEME

Une troisième catégorie consiste à **promouvoir des biens avec une plus grande intensité d'usage**, en remplaçant un objet jetable par un objet réutilisable (exemple : des carafes en remplacement de bouteilles d'eau). Pour cette catégorie, le gain GES est directement lié à l'intensité d'utilisation de la solution alternative (exemple : le nombre de cycles d'utilisation d'une carafe). Ceci implique donc d'appliquer de bonnes pratiques d'utilisation de la solution alternative pour maximiser le gain GES. Enfin, la quatrième catégorie consiste à **promouvoir une gestion autonome *in situ*** ; le traitement *in situ* permettant de réduire la logistique de collecte. Les actions de cette dernière catégorie touchent l'aval du cycle de vie, une fois que l'objet est devenu un déchet, mais entre bien dans le champ de la prévention. Ces actions présentent des résultats GES contrastés.

Ce que la quantification vous apportera, en fonction du type d'action et du moment de la quantification:

Pour une action réalisée ou en cours :

- Communiquer sur le chiffre de réduction des émissions de GES
- Etablir une synergie avec une politique "changement climatique", faire inscrire un volet "prévention des déchets" dans une telle politique
- Vérifier la pertinence de l'action vis-à-vis de l'impact GES, identifier les leviers d'amélioration du bilan GES de l'action et proposer le cas échéant des mesures correctives
- Identifier les grands postes à l'origine du gain GES


Pour une action en projet :

- Vérifier en amont la pertinence de l'action sur le critère GES
- Choisir entre 2 actions en fonction du critère GES
- Identifier les leviers d'amélioration du bilan GES de l'action
- Identifier les grands postes à l'origine du gain GES


L'arbre de conséquences peut également être utilisé à d'autres fins : identification de toutes les ramifications de l'action de prévention des déchets, identification des parties prenantes, quantification des impacts économiques ou d'autres impacts environnementaux.

Je me lance...

Boîte à outils

 Le **guide méthodologique** accompagné d'un **outil Excel** et un **recueil de fiches exemples** avec l'application de la méthode de quantification de l'impact GES notamment pour les actions de prévention étudiées,



 Une aide à la rédaction d'un cahier des charges pour, si besoin, faire appel à l'appui d'un bureau d'étude

Ces documents sont disponibles sur le centre de ressources de l'ADEME : www.bilans-ges.ademe.fr, rubrique Plan d'actions / Evaluer ses actions

 Le rapport de l'étude de l'**application de la méthodologie ADEME de quantification de l'impact gaz à effet de serre à des actions de prévention des déchets** est disponible sur la médiathèque de l'ADEME : www.ademe.fr/mediatheque

Une section dédiée à l'impact GES des actions de prévention des déchets est consultable sur **OPTIGEDE** (site spécifique de l'ADEME sur les outils et exemples pour agir sur les déchets), à la rubrique Impacts sanitaires et environnementaux. L'ensemble des documents de l'étude (rapport, synthèse, fiches action-résultats...) y sont disponibles : www.optigede.ademe.fr